



2020

**Socfin** Charte de  
gouvernance d'entreprise

SOCFIN

Société Financière des Caoutchoucs  
4, Avenue Guillaume  
1650 Luxembourg

Tél. : + 352 44 28 77  
Fax : + 352 44 28 77 50  
Mail : [info@socfin.com](mailto:info@socfin.com)  
Site web : [www.socfin.com](http://www.socfin.com)

## Table des matières

Introduction .....	3
<b>I. Présentation du Groupe Socfin.....</b>	<b>4</b>
Historique du Groupe .....	4
Structure du Groupe .....	5
Participations de Socfin .....	6
<b>II. Conseil d'Administration.....</b>	<b>7</b>
Composition du Conseil d'Administration et nomination des Administrateurs .....	7
Rôle et compétences du Conseil d'Administration.....	7
Autres mandats exercés par les mandataires sociaux dans des sociétés cotées .....	8
Conflits d'intérêts et transactions sur les titres de la Société .....	8
Rapport d'activité du Conseil d'Administration .....	8
Présidence du Conseil d'Administration .....	9
Évaluation du Conseil d'Administration.....	9
<b>III. Direction.....</b>	<b>10</b>
Structure et fonctionnement de la Direction .....	10
Relation avec le Conseil d'Administration.....	10
<b>IV. Comités .....</b>	<b>11</b>
Comité d'Audit.....	11
Comité de Rémunération.....	11
Comité de Nomination.....	11
<b>V. Politique de rémunération .....</b>	<b>12</b>
Rémunération de la Direction .....	12
Tantièmes des Administrateurs .....	12
<b>VI. Contrôle .....</b>	<b>13</b>
Audit externe.....	13
Système de contrôle interne.....	13
Séparation des fonctions.....	13
Autonomie et responsabilisation des filiales.....	13
Contrôle centralisé.....	13
Processus du reporting de trésorerie .....	13
Processus du reporting financier.....	14
Processus d'élaboration des comptes consolidés .....	14
<b>VII. Gestion des risques.....</b>	<b>15</b>
Gestion du capital .....	15
Risque financier.....	15

Risque de marché.....	15
Risque de prix sur les marchés des matières premières .....	15
Risque de devises étrangères.....	16
Risque de taux d'intérêt .....	16
Risque de crédit .....	16
Risque de liquidité .....	17
Risque lié aux marchés émergents.....	17
Risque d'expropriation .....	17
Risque de crédibilité .....	18
<b>VIII. Capital et actionariat .....</b>	<b>19</b>
<b>IX. Responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE).....</b>	<b>20</b>

## Introduction

Société Financière des Caoutchoucs, en abrégé « Socfin », est une société luxembourgeoise dont le siège social est situé 4 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Elle a été constituée le 5 décembre 1959 et est cotée à la Bourse de Luxembourg.

L'activité principale de Socfin consiste en la gestion d'un portefeuille de participations axées sur l'exploitation de près de 200.000 hectares de plantations tropicales de palmiers à huile et d'hévéas situées en Afrique et en Asie du Sud-Est.

À ce jour, présent dans huit pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest et deux pays d'Asie du Sud-Est, le Groupe Socfin est à la tête de quinze projets.

La force du Groupe Socfin repose sur son expertise et l'intégration de ses activités mais également sa connaissance sectorielle et son adaptabilité aux enjeux sociétaux actuels.

Socfin a adopté les X Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse du Luxembourg (ci-après dénommés les « X Principes »). Elle s'engage par ailleurs à fournir les explications nécessaires à la bonne compréhension de son fonctionnement et est attentive à l'évolution des X Principes.

La présente Charte a été approuvée par le Conseil d'Administration du 21 novembre 2018 et a été mise à jour le 17 mars 2021.

Elle est structurée autour des thèmes suivants :

- > Structure du Groupe
- > Gestion de la Société
- > Contrôle
- > Gestion des risques
- > Capital
- > RSE

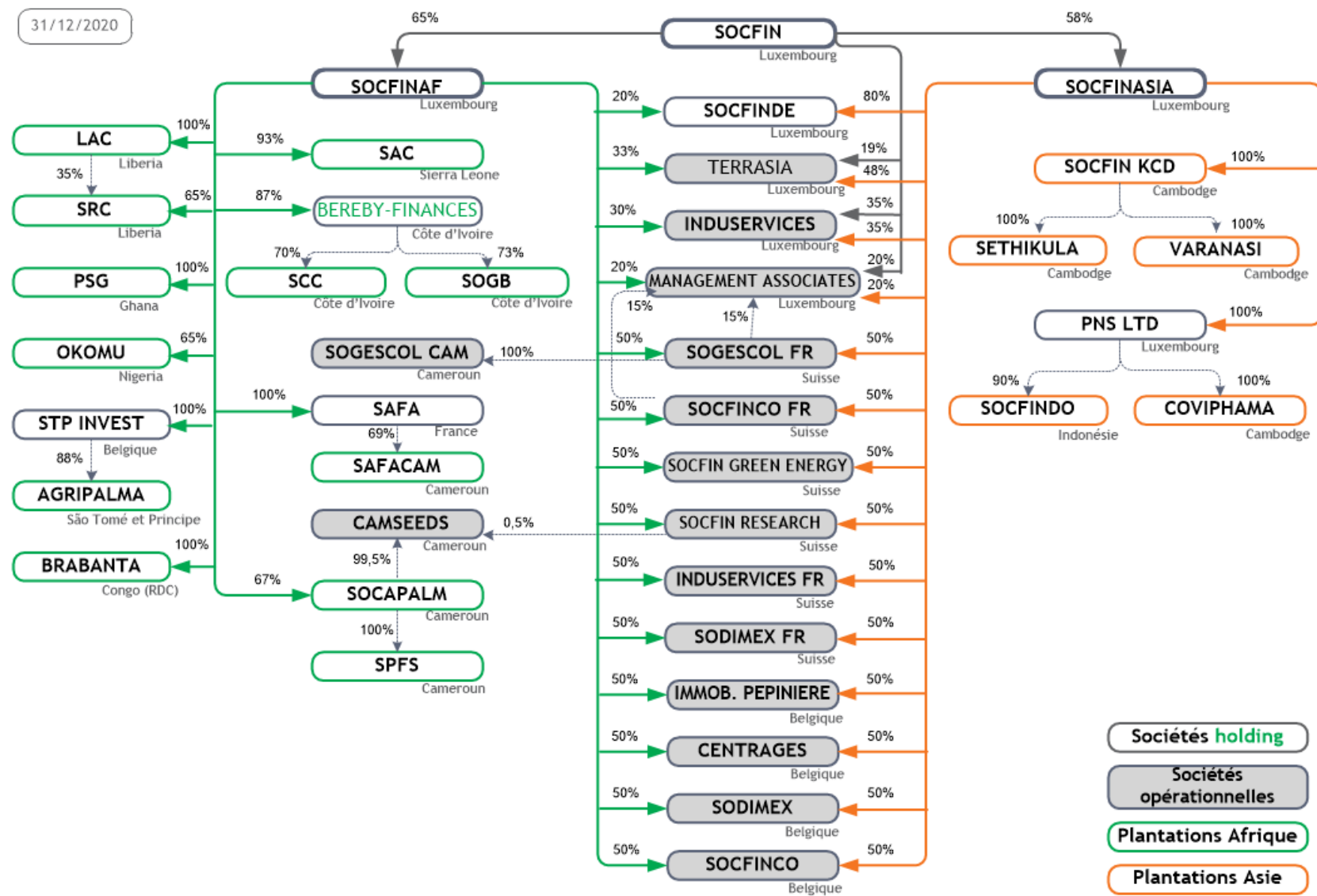
Parallèlement à cette Charte, Socfin publie chaque année, au sein de son Rapport Annuel, une Déclaration de Gouvernance faisant état des changements et événements en matière de gouvernance qui sont intervenus au cours de l'exercice écoulé.

## I. Présentation du Groupe Socfin

### Historique du Groupe

- 05/12/1959** Constitution de la Société Financière Luxembourgeoise, en abrégé « Socfinal » sous la forme d'une holding luxembourgeoise.
- 09/06/1960** Les titres Socfinal ont été admis à la cote de la Bourse de Luxembourg.
- 31/12/1960** Depuis sa constitution, Socfinal a investi, entre autre, dans : Société Financière des Caoutchoucs « Socfin » S.A. (Belgique) ; Plantations Nord-Sumatra (Belgique) ; Selangor Plantations Company Berhad (Malaisie) ; Sennah Rubber Company Ltd (Angleterre) et différentes sociétés de cultures équatoriales congolaises.
- 31/12/1965** Le portefeuille affiche de nouveaux investissements en Indonésie : Société de Cultures Asahan S.A., Société de Cultures Batangara S.A., Huileries de Deli S.A. et Société de Cultures Sungei Liput S.A.
- 31/12/1971** Socfinal investit dans la Compagnie Internationale de Cultures « Intercultures » S.A., société luxembourgeoise cotée à la Bourse de Luxembourg ; Socfin Industrial Development « Socfinde » S.A. (Luxembourg) et dans la Compagnie du Cambodge (France).
- 31/12/1972** Socfinal participe à la constitution de Socfinasia S.A. (Luxembourg) en échange des actions des sociétés indonésiennes Asahan, Batangara, Huileries de Deli et Sungei Liput. Socfinasia S.A. sera cotée à la Bourse de Luxembourg en 1973.
- 31/12/1975** Sortie des titres Socfin (Belgique) du portefeuille.
- 31/12/1980** Acquisition d'actions Selangor Holding S.A., société luxembourgeoise cotée à la Bourse de Luxembourg.
- 31/12/1994** Socfinal investit à hauteur de 60% dans le capital de la SOGB (Côte d'Ivoire) suite à la privatisation de cette plantation ivoirienne. Cette participation sera cédée à Intercultures.
- 31/12/1999** Vente des participations Selangor Holding et Plantations Nord-Sumatra S.A.
- 31/12/2000** Cession des actions Sennah Rubber Company Ltd suite à l'OPA/OPE sur ces titres.
- 15/11/2006** Suite à la distribution de titres Intercultures par Socfinasia S.A. (spin-off), Socfinal détient directement, d'un côté Socfinasia S.A. (Asie) et de l'autre Intercultures (Afrique).
- 30/06/2008** Constitution de Management Associates (Luxembourg).
- 10/01/2011** Assemblée Générale Extraordinaire qui entérine l'abandon du statut de holding 29 et le changement de la dénomination en Société Financière des Caoutchoucs, en abrégé Socfin. Changement de la dénomination d'Intercultures en Socfinaf S.A.
- 01/07/2011** Division des actions par 20.
- 29/08/2014** Socfin a échangé 9% des actions Socfinaf S.A. contre 100% des actions de la société de droit français, Société Anonyme Forestière et Agricole « SAFA ». Celle-ci détient 68,93% de Safacam S.A., une société camerounaise de plantation qui exploite 5.400 ha de palmiers à huile et 4.400 ha d'hévéas. À l'issue de cet échange, Socfin détient encore 55,08% de Socfinaf S.A.
- 31/12/2014** La participation SAFA a été amenée à Socfinaf S.A. par le biais d'une augmentation de capital par apport en nature. Socfin détient 56,48% du capital de Socfinasia S.A. et 58,79% du capital de Socfinaf S.A.

# Structure du Groupe



## Participations de Socfin

Portefeuille (extrait du Rapport Annuel 2020)	Nombre de titres	% direct
<b>1) Titres cotés</b>		
<i>Luxembourg</i>		
Socfinasia S.A.	11.382.328	58,09%
Socfinaf S.A.	11.506.599	64,51%
<b>2) Titres non cotés</b>		
<i>Luxembourg</i>		
Terrasia S.A.	1.891	18,91%
Induservices S.A.	3.500	35,00%
Management Associates S.A.	2.000	20,00%

### SOCFINASIA S.A.

SOCFINASIA S.A. est une société holding luxembourgeoise cotée à la Bourse de Luxembourg.

Elle détient des participations dans des sociétés qui opèrent directement ou indirectement en Asie du Sud-Est dans les secteurs de production de caoutchouc et de l'huile de palme.

Capital : EUR 24.492.825

### SOCFINAF S.A.

SOCFINAF S.A. est une société holding luxembourgeoise cotée à la Bourse de Luxembourg.

Elle détient des participations dans des sociétés qui opèrent directement ou indirectement en Afrique tropicale, pour l'essentiel dans les secteurs de production de caoutchouc et de l'huile de palme.

Capital : EUR 35.673.300

## II. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Socfin est régi par les dispositions légales et les statuts de la Société. Il agit de manière collégiale et sert l'intérêt commun des actionnaires en veillant au développement durable du Groupe.

Il définit sa composition, ses fonctions, ses responsabilités, ses obligations, ses pouvoirs et son fonctionnement conformément aux dispositions légales et aux X Principes.

### Composition du Conseil d'Administration et nomination des Administrateurs

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires la nomination des Administrateurs.

En cas de vacance par décès ou suite à une démission d'un ou plusieurs Administrateurs, les Administrateurs restants procèdent à des cooptations à titre provisoire. Ces cooptations sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires lors de sa prochaine réunion. L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre termine le mandat de son prédécesseur.

Le Conseil d'Administration de Socfin est composé de 6 Administrateurs parmi lesquels 2 sont des Administrateurs non exécutifs.

Les Administrateurs sont nommés pour une période de six ans et sont rééligibles.

### Rôle et compétences du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe qui est responsable de la gestion de la Société et du contrôle de la gestion journalière. Il approuve les transactions, élabore les stratégies commerciales et en contrôle les budgets. Il agit dans l'intérêt social de la Société.

Le Conseil joue un rôle actif d'orientation et de formulation de la stratégie de développement durable, et reconnaît qu'elle est essentielle pour la réussite globale du Groupe, de ce fait, il approuve les politiques relatives au développement durable et à la gestion responsable.

Le Conseil d'Administration veille à disposer de toutes les ressources financières et humaines et veille à mettre en place toutes les structures nécessaires pour atteindre ses objectifs et assurer la création de valeur à long terme.

Afin de suivre le développement des activités de la Société, le Conseil d'Administration se réunit au moins 2 fois par an et à chaque fois que les Administrateurs l'estiment nécessaire. À l'occasion des réunions, les Administrateurs abordent notamment les points suivants :



- > Responsabilité sociale, sociétale et environnementale
- > Situations comptables périodiques
- > Budget et situation de trésorerie
- > Rapport de gestion
- > Projets d'investissement
- > Évolution des filiales
- > Reporting et communication au marché et aux actionnaires

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du Conseil.

## Autres mandats exercés par les mandataires sociaux dans des sociétés cotées

Certains Administrateurs exercent plusieurs mandats dans d'autres sociétés, principalement au sein du Groupe.

Cette particularité s'explique par la complexité et la spécificité des activités du Groupe et des marchés sur lesquels il est présent ainsi que par l'éloignement géographique des sociétés du Groupe.

## Conflits d'intérêts et transactions sur les titres de la Société

Les Administrateurs veillent à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec Socfin ou une entité contrôlée par elle et respectent à cet égard les dispositions de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

L'Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de Socfin, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance.

Il ne peut prendre part à la délibération et au vote, sauf pour des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Il est spécialement rendu compte, à la première Assemblée Générale des actionnaires de Socfin, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En application du règlement d'exécution 2016/347 de la Commission européenne du 10 mars 2016 précisant les modalités de mise à jour des listes d'initiés, une liste d'initiés a été dressée et est tenue continuellement à jour par la Société. Les personnes concernées ont été informées de leur inscription sur cette liste.

## Rapport d'activité du Conseil d'Administration

Chaque année, dans son Rapport Annuel, la Société publie le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice écoulé.

Il y est notamment mentionné le nombre de réunions annuelles, le taux de présence des Administrateurs ainsi que les points discutés par le Conseil d'Administration.

## Présidence du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration nomme le Président du Conseil d'Administration.

Celui-ci veille à ce que les procédures relatives aux réunions du Conseil, à leur préparation, aux délibérations, aux prises de décision et à leur mise en œuvre soient appliquées correctement.

Il prend les mesures nécessaires pour développer un climat de confiance au sein du Conseil d'Administration en contribuant à des discussions ouvertes, à l'expression constructive des vues de chacun des Administrateurs et à l'adhésion aux décisions prises par le Conseil.

Le Président veille à la bonne application des règles de gouvernance et établit des relations étroites avec la Direction en lui apportant son conseil et ses avis, dans le respect des responsabilités exécutives de cette dernière.

## Évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration procède régulièrement, et au moins tous les deux ans, à l'évaluation de son fonctionnement.

Il peut confier cette évaluation à un expert externe.

Les résultats de cette évaluation sont publiés sur le site web du Groupe ainsi que dans la Déclaration de Gouvernance.

## III. Direction

### Structure et fonctionnement de la Direction

La structure de Direction de Socfin reflète le souhait du Conseil d'Administration d'accorder une place égale à toutes les activités opérationnelles du Groupe.

Dès lors, chaque activité est exercée au sein d'une filiale spécifique : l'activité commerciale, financière, de gestion de plantations, d'informatisation du Groupe, etc.

Le Conseil d'Administration de Socfin nomme, au sein de chaque filiale, les membres de la Direction ainsi qu'un Directeur Général.

Le Conseil d'Administration veille à ce que les membres de la Direction aient les compétences nécessaires pour assumer leurs responsabilités.

Les membres de la Direction sont notamment chargés de la gestion journalière de chaque filiale, fournissent en temps utile au Conseil d'Administration toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations et rendent régulièrement compte au Conseil d'Administration de l'exercice de leurs responsabilités.

### Relation avec le Conseil d'Administration

La Direction de chaque filiale et le Conseil d'Administration de Socfin entretiennent des relations étroites en vue de l'organisation et de la coordination de leurs missions respectives.

Un Comité de Direction, composé des Directeurs Généraux des sociétés opérationnelles, se réunit chaque mois. Le Secrétaire Général fait rapport de ces réunions au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration joue un rôle d'arbitre et tranche les éventuels désaccords au sein du Comité de Direction.

La structure de Direction par filiale permet au Conseil d'Administration de repérer plus facilement les éventuels dysfonctionnements au sein d'une activité opérationnelle et, ainsi, d'y remédier rapidement.

Le Conseil d'Administration évalue régulièrement la structure de Direction du Groupe ainsi que les performances de la Direction dans son ensemble, comme de chacun de ses membres.

## IV. Comités

### Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration est assisté dans sa fonction de surveillance par le Comité d'Audit.

Ce dernier se prononce sur les sujets relatifs aux informations financières destinées aux actionnaires et aux tiers, au processus d'audit, à l'analyse des risques et à leur contrôle.

Le Comité examine régulièrement l'efficacité du système de reporting financier, de contrôle interne et de gestion des risques dont s'est dotée Socfin. Il veille à ce que les audits réalisés et les rapports qui en sont faits soient conformes à un plan d'audit approuvé par le Conseil d'Administration ou le Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit évalue régulièrement sa propre efficacité et recommande au Conseil d'Administration les ajustements nécessaires.

Le Comité est composé de trois membres dont deux non exécutifs et un a été désigné en qualité de Président du Comité d'Audit.

Leur mandat est d'une durée d'un an renouvelable.

Conformément aux X Principes, la Société a prévu la présence d'Administrateurs indépendants au sein du Comité d'Audit.

### Comité de Rémunération

Les rémunérations de la Direction opérationnelle de Socfin sont fixées par les actionnaires de référence. Dès lors, le Conseil d'Administration ne juge pas nécessaire la constitution d'un Comité de Rémunération.

Cette situation fait régulièrement l'objet d'une réévaluation.

### Comité de Nomination

Pour des raisons pragmatiques et en raison de la taille de la Société, le Conseil d'Administration estime qu'il n'est pas nécessaire de constituer un Comité de Nomination.

Ceci est régulièrement réévalué par le Conseil d'Administration.

## V. Politique de rémunération

### Rémunération de la Direction

En ce qui concerne la gestion des plantations, les rémunérations suivent les barèmes mis en place au sein du Groupe.

La rémunération des membres de la Direction est déterminée par le Président du Conseil d'Administration, assisté du Secrétaire Général, sur base de critères liés aux compétences et à la confiance. Elle tient compte des conditions de marché.

### Tantièmes des Administrateurs

La politique de rémunération de la Société a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2020 et se trouve en annexe de la présente charte.

## VI. Contrôle

### Audit externe

L'audit externe est assuré par le réviseur d'entreprises agréé :

Ernst & Young (EY)  
35E Avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg.

représenté par Monsieur Yves Even.

### Système de contrôle interne

La Société a mis en place un système général de contrôle interne adapté aux spécificités des activités du Groupe.

#### *Séparation des fonctions*

La séparation des fonctions opérationnelles, commerciales et financières mises en place à chaque niveau du Groupe renforce l'indépendance du contrôle interne.

Ces différentes fonctions assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations qui sont de leur ressort. Elles en transmettent régulièrement l'intégralité aux dirigeants locaux et au siège administratif du Groupe (production agricole et industrielle, commerce, ressources humaines, finances...).

#### *Autonomie et responsabilisation des filiales*

Les entités opérationnelles, en raison de leur éloignement, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont notamment responsables de la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à la nature et à l'étendue de leur activité, de l'optimisation de leurs opérations et performances financières, de la protection de leurs actifs et de la gestion de leurs risques.

Cette autonomie permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

#### *Contrôle centralisé*

La politique de Gestion des Ressources Humaines du top management des entités du Groupe est centralisée au siège administratif du Groupe. Elle contribue à la stabilisation d'un système de contrôle interne efficace par l'indépendance du recrutement, l'harmonisation de la définition des fonctions, des évaluations annuelles et des programmes de formations.

C'est aussi de manière centralisée que les fonctions opérationnelles, commerciales et financières définissent un ensemble de rapports standards qui assurent l'homogénéité de la présentation des informations en provenance des filiales.

#### *Processus du reporting de trésorerie*

Le service de la trésorerie organise, supervise et contrôle la remontée des informations journalières et des indicateurs hebdomadaires des filiales, en particulier la position de trésorerie, l'évolution de l'endettement net et des dépenses liées aux investissements.

### ***Processus du reporting financier***

Le service financier organise, supervise et contrôle la remontée des informations comptables, budgétaires et financières mensuelles et diffuse un reporting condensé à l'usage de la direction opérationnelle du Groupe. Deux fois par an, il intègre ces informations dans les plans de développement à long terme des filiales.

Un rapport financier opérationnel et consolidé est élaboré deux fois par an par le Directeur Financier des Opérations et le *Chief Financial Officer* (CFO) de Socfin. Ce rapport est commenté en Comité de Direction.

Le service financier s'assure également de la mise en œuvre des décisions de nature financière des Conseils d'Administration des filiales.

### ***Processus d'élaboration des comptes consolidés***

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle. Ils sont vérifiés annuellement par les auditeurs externes dans le cadre d'un audit financier des filiales qui porte à la fois sur les comptes statutaires des entités du périmètre et sur les comptes consolidés.

Une fois arrêtés par le Conseil d'Administration, ils donnent lieu à publication.

Le service de consolidation du Groupe est garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation. Il respecte strictement les normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation. Il utilise un outil de consolidation standard garantissant le traitement sécurisé des remontées d'informations des filiales, la transparence et la pertinence des traitements automatiques de consolidation ainsi que l'homogénéité de présentation des agrégats comptables dans le rapport annuel. Enfin, en raison de la complexité des normes comptables en vigueur et des nombreuses spécificités liées à leur mise en œuvre, le service de consolidation centralise les retraitements propres aux règles d'évaluation applicable aux comptes consolidés.

## VII. Gestion des risques

### Gestion du capital

Le Groupe gère son capital et procède à des ajustements en fonction de l'évolution des conditions économiques et des opportunités d'investissement. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe pourrait émettre de nouvelles actions, rembourser une partie du capital ou ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires.

### Risque financier

Le risque financier pour les sociétés du Groupe provient essentiellement de l'évolution du prix de vente des matières premières agricoles, de celle des devises étrangères et dans une moindre mesure de l'évolution des taux d'intérêt.

#### Risque potentiel :

Aucun des pays dans lesquels le Groupe opère n'a une économie hyperinflationniste ou ne souffre d'une menace immédiate de dévaluation du cours. Néanmoins, dans une minorité de pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, le système politique en place et la stabilité économique demeurent fragiles et pourraient entraîner la dévaluation monétaire ou une hyperinflation.

#### Gestion du risque et opportunités :

Le Groupe examine régulièrement ses sources de financement, ainsi que l'évolution des devises et ses décisions sont basées sur une variété de risques et d'opportunités en fonction de plusieurs facteurs, notamment les taux d'intérêts, la devise et les contreparties.

### Risque de marché

#### *Risque de prix sur les marchés des matières premières*

#### Risque potentiel :

Le Groupe commercialise ses produits finis à des prix qui peuvent être influencés par les cours des matières premières (commodities) sur les marchés internationaux. Il fait donc face au risque de volatilité des prix de ces matières.

#### Gestion du risque et opportunités :

Face à ce risque, la principale politique des sociétés du Groupe a toujours été de contrôler ses coûts de production pour dégager des marges devant permettre la viabilité des structures en cas de baisse importante des prix de vente des matières premières et inversement de dégager des marges bénéficiaires importantes lors des retournements des marchés à la hausse.

Parallèlement à cette politique principale, il a également été mis en œuvre des politiques secondaires qui permettent d'améliorer les marges bénéficiaires ou de les consolider :

- production de produits agricoles de qualité supérieure et labellisés, notamment pour le caoutchouc et
- utilisation de l'expertise du Groupe, reconnue par le secteur, dans le domaine des transactions commerciales.



## ***Risque de devises étrangères***

### Risque potentiel :

Le Groupe effectue des transactions en monnaies locales. De plus, les instruments financiers de couverture contre les fluctuations des taux de change peuvent ne pas être disponibles pour certaines devises. Cela crée une exposition aux fluctuations des taux qui peuvent avoir un impact sur le résultat financier libellé en euro.

### Gestion du risque et opportunités :

En dehors des instruments courants de couverture de change à terme de devises pour les transactions opérationnelles qui restent relativement limités, la principale politique du Groupe est, compte tenu des investissements importants réalisés dans les plantations, de financer ses projets de développements en devises locales dans la mesure du possible, du moins en ce qui concerne les emprunts hors Groupe.

## ***Risque de taux d'intérêts***

### Risque potentiel :

Pour le Groupe, ce risque comprend d'une part, le risque de variation des flux de trésorerie afférent aux emprunts à court terme, donc souvent à taux variable et d'autre part le niveau relativement élevé des taux d'intérêts de base sur les marchés en développement lorsqu'il s'agit d'emprunter en devises locales.

Suite à l'emprunt à taux variable conclu par Socfin en janvier 2014, le Groupe était exposé au risque de taux d'intérêts.

### Gestion du risque et opportunités :

Le premier risque est mis sous contrôle par une politique active de surveillance de l'évolution des marchés financiers locaux et parfois de consolidation de dettes à court terme vers le long terme, s'il y a lieu. Le second risque quant à lui est pris en compte par une politique systématique de mise en compétition des banques locales et internationales avec les bailleurs de fonds internationaux pouvant offrir de réelles opportunités d'investissement et de développement à des taux attractifs.

## **Risque de crédit**

### Risque potentiel :

Le risque de crédit provient d'une éventuelle incapacité des clients à satisfaire à leurs obligations contractuelles.

### Gestion du risque et opportunités :

Pour gérer ce risque, le Groupe s'assure du paiement au comptant des ventes locales ou de la garantie de la recouvrabilité des créances par l'obtention de lettres de change avalisées. Les ventes à l'exportation des plantations sont centralisées dans la structure commerciale du Groupe qui applique soit une politique de paiement au comptant soit une politique de crédit commercial dont les limites sont définies par son Conseil d'Administration.

## Risque de liquidité

### Risque potentiel :

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que le Groupe ne puisse pas satisfaire à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Ce risque est principalement localisé sur les plantations qui sont à la fois la source principale de la trésorerie et des besoins de financement.

### Gestion du risque et opportunités :

Compte tenu de l'environnement économique et technologique spécifique de chaque plantation, le Groupe gère ce risque de manière décentralisée. Toutefois, tant la trésorerie disponible que la mise en place des financements sont supervisées par la Direction du Groupe.

## Risque lié aux marchés émergents

### Risque potentiel :

L'instabilité politique actuelle ou future dans certains pays dans lesquels le Groupe opère peut affecter la capacité à faire des affaires, générer du chiffre d'affaires et impacter la rentabilité du Groupe.

Le système politique dans certains des marchés du Groupe reste relativement fragile et demeure potentiellement menacé par des conflits transfrontaliers ou des guerres entre groupes rivaux.

### Gestion du risque et opportunités :

Les activités du Groupe contribuent à l'amélioration de la qualité de vie dans les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, l'amélioration de la stabilité de ses marchés pourra conduire à une appréciation de la valeur des sociétés du Groupe implantées localement.

La diversification de la répartition géographique des pays, des économies et des monnaies dans lesquels le Groupe génère ses revenus et ses flux de trésorerie réduit son exposition au risque lié aux marchés émergents.

Le Groupe est conscient de la responsabilité environnementale et sociale qu'il a envers les populations locales et il met en place des initiatives en ce sens.

## Risque d'expropriation

### Risque potentiel :

Certains pays dans lesquels le Groupe est implanté ont des régimes politiques qui peuvent remettre en cause les intérêts commerciaux étrangers en limitant leurs activités et peuvent tenter d'imposer leur contrôle sur les actifs du Groupe.

### Gestion du risque et opportunités :

La diversification de la répartition géographique des pays dans lesquels le Groupe génère ses revenus et ses flux de trésorerie réduit son exposition à ce risque.

## Risque de crédibilité

### Risque potentiel :

Le Groupe est exposé au risque de perte de confiance des marchés financiers par rapport à sa capacité à garder une santé financière solide considérant :

- son impact environnemental,
- sa responsabilité sociale et
- les risques économiques et géopolitiques auxquelles certaines entités du Groupe peuvent faire face.

### Gestion du risque et opportunités :

Le Groupe a publié sa politique de gestion responsable en 2017. Celle-ci complète les engagements de développement durable du Groupe formalisés dès 2012.

Les initiatives du Groupe visant à prendre en compte ce risque sont détaillées dans les informations fournies dans le « Sustainability report » disponible sur demande au siège du Groupe.

## VIII. Capital et actionariat

Le capital souscrit de la Société s'élève à EUR 24.779.510 et est représenté par 14.159.720 actions sans désignation de valeur nominale.

La structure de l'actionariat au 2 janvier 2017 est la suivante :

**Remarque importante :** Une division des actions par 20 est effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Toutes les notifications déposées avant cette date se rapportent à l'ancien nombre d'actions à l'ancien nombre de droits de vote, c'est-à-dire 712.000.

Actionnaire	Nombre de titres détenus	% détenu	Date de notification
Geselfina S.A. FL-9490 Vaduz		24,25 %	02/01/2017
AFICO S.A. L-1650 Luxembourg	2.596.352	18,33 %	02/01/2017
Twosun Fin. S.A. FL-9490 Vaduz		11,65 %	02/01/2017
Hubert Fabri	1.000	0,01 %	02/01/2017
<b>Total Hubert Fabri (direct et indirect)</b>		<b>54,24 %</b>	
Bolloré Participations S.A. F-29500 Ergué Gaberic	50	0,007%	10/03/2008
Bolloré F-29500 Ergué Gaberic	120.338	16,901%	10/03/2008
Compagnie du Cambodge F-92800 Puteaux	82.111	11,532%	10/03/2008
Technifin CH-1705 Fribourg	56.000	7,865%	10/03/2008
Plantations des Terres Rouges L-1724 Luxembourg	13.404	1,883%	10/03/2008
Compagnie des Glénans F-29500 Ergué Gaberic	4.000	0,562%	10/03/2008
<b>Total Bolloré Participations (direct et indirect)</b>		<b>38,750%</b>	

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'au moins 5 % du capital social de Socfin a le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour des Assemblées Générales et de déposer des projets de résolution concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Cette demande doit être formulée par écrit et adressée par voie postale ou électronique à Socfin (4, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg ou info@socfin.com) et doit parvenir à Socfin au plus tard le vingt-deuxième jour qui précède l'Assemblée générale. Cette demande doit inclure une justification ou un projet de résolution à adopter lors de l'Assemblée Générale, ainsi qu'une adresse postale ou électronique à laquelle Socfin peut transmettre l'accusé de réception de cette demande endéans quarante-huit heures. Socfin publie alors un ordre du jour révisé au plus tard le quinzième jour qui précède la date des Assemblées Générales.

## IX. Responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE)

Les engagements du Groupe ont été formalisés dans sa politique de gestion responsable, approuvée par le Conseil d'Administration le 22 mars 2017, bien que les principes qui y figurent aient toujours été inscrits dans la philosophie du Groupe.

Cette politique s'articule autour des 4 principes que sont le développement responsable, l'amélioration des pratiques de gestion, le respect des droits de l'Homme et la transparence.

Elle a été développée en impliquant de nombreuses parties prenantes internes et externes et va au-delà d'un engagement sur les trois piliers traditionnels du développement durable ; elle intègre des aspects sociétaux, de traçabilité et de transparence, applicables à toute la chaîne d'approvisionnement du Groupe.

Via cette politique, le Groupe Socfin s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion et notamment à :

- réduire et prévenir ses impacts sur l'environnement ;
- faciliter l'inclusion des petits producteurs ;
- assurer une négociation juste et transparente des prix avec les petits producteurs ;
- améliorer continuellement ses pratiques agricoles dont l'objectif est d'atteindre de meilleurs rendements.

La politique de gestion responsable contient également un engagement essentiel sur la mise en œuvre d'une politique zéro-déforestation suivant l'approche HSC « Haut Stock de Carbone ». Les impacts de cette décision ont été évalués de manière précise et les projets en cours ont été suspendus dès juillet 2016 en attendant que les études soient terminées et autorisent la poursuite de ces développements.

Le Groupe Socfin détaille aussi, dans sa politique, son engagement en matière de respect des droits de l'homme et en faveur du maintien d'un dialogue transparent et ouvert avec tous, et en particulier les populations locales.

En matière de transparence, le Groupe Socfin vise à :

- rendre sa chaîne d'approvisionnement en matières premières 100 % traçable ;
- mettre en œuvre une procédure ouverte, transparente et consultative pour la gestion des plaintes ;
- rapporter publiquement sur la mise en œuvre de sa politique.

Les efforts et actions entrepris par le Groupe Socfin en la matière sont détaillés dans un tableau de bord régulièrement mis à jour ainsi que dans un rapport annuel distinct (« Rapport développement durable »).

La politique de gestion responsable, le tableau de bord ainsi que le rapport annuel de développement durable sont disponibles sur le site web du Groupe et sur simple demande au siège social de la Société.

# Politique de rémunération des administrateurs

---

## Objectifs

L'objectif de la présente Politique est de décrire la rémunération allouée aux administrateurs de la Société.

Elle décrit la manière dont elle contribue aux intérêts et aux objectifs de développement à long terme de la Société. Elle détaille les différents éléments de la rémunération, y inclus les bonus et autres avantages, ainsi que les éléments principaux des mandats et contrats et notamment leur durée, les conditions de fin de contrat ainsi que les avantages et paiements qui y sont liés.

La présente politique couvre toutes les formes de rémunération des Administrateurs de la société versées par les Sociétés du Groupe, consolidées globalement, telles que listées dans le rapport annuel de la société.

## Politique

La société est leader en Afrique de la production de caoutchouc et d'huile de palme. Elle développe l'excellence de ses activités par des pratiques agricoles de pointe ainsi qu'en intégrant un haut niveau de gouvernance environnementale et de responsabilité sociale.

Elle développe de cette façon 193 000 hectares de palmiers à huile et d'hévéa et emploie plus de 35 000 personnes.

La société doit attirer des Administrateurs capable de poursuivre cette réussite économique et sociale. La rémunération des administrateurs fait partie de l'attractivité de cette fonction et contribue à la stratégie et aux intérêts à long terme de la société.

La rémunération doit notamment refléter le degré de qualification et d'expérience requis pour cette fonction, la probité et l'honorabilité qui y sont liées ainsi que le degré d'implication personnelle dans les activités du groupe.

## Rémunération fixe

Des émoluments fixes peuvent être alloués à discrétion par le Conseil à certains de ses membres.

C'est notamment le cas pour les administrateurs indépendants et éventuellement pour d'autres administrateurs.

Ces émoluments ne sont assortis d'aucun autre avantage ni pendant le mandat, ni en fin de mandat ni après le mandat.

## Rémunération variable

Les statuts de la société prévoient que 10% du bénéfice distribué soit alloué aux Administrateurs. La répartition de ce montant entre les administrateurs est déterminée par le Conseil d'administration.

## Jetons de présence

Un jeton de présence est alloué à chaque Administrateur présent aux réunions du Conseil d'administration.

Le jeton est versé que l'Administrateur soit présent physiquement ou qu'il assiste à distance à la réunion.

Aucun jeton de présence n'est prévu pour les comités particuliers.

## Salaires

Certains administrateurs opérationnels bénéficient d'un contrat d'emploi à durée indéterminée auprès de filiales opérationnelles établies en Suisse. Ils bénéficient en outre d'un régime de retraite complémentaire à cotisations définies et soit d'une durée de préavis légal soit d'une durée de préavis d'un mois par année d'ancienneté.

Le rapport de rémunération prend en compte ces éléments.

## Cas particuliers

Certains administrateurs de la société sont également administrateurs dans d'autres filiales du Groupe. Ces filiales peuvent être détenues conjointement avec des partenaires extérieurs voire sont cotées sur des marchés libres réglementés locaux. Une rémunération propre fixe ou variable peut leur être allouée dans ce cadre. Il s'agit généralement de jetons de présence et parfois de tantièmes.

A cet égard, les statuts de Socfinasia, Socfinaf et PT Socfindo prévoient que 10% du bénéfice distribué soit alloué aux Administrateurs. La répartition de ce montant entre les administrateurs est déterminée par le Conseil d'Administration.

En outre Socfinasia, Socfinaf, Sogescol FR, Socfinco FR, PNS Ltd et Okomu versent un montant fixe annuel à certains de leurs administrateurs.

Le rapport de rémunération prend en compte ces éléments.

## Nomination, durée du mandat

En général les administrateurs sont élus pour un mandat d'une durée de 6 ans. Ils sont rééligibles.

En cas de décès ou de démission d'un Administrateur, il pourra être pourvu provisoirement à son remplacement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

## Circonstances exceptionnelles

Le Conseil d'administration peut déroger à la présente Politique dans des circonstances exceptionnelles si cette dérogation est nécessaire aux intérêts et à la pérennité à long terme de la Société.

Le Conseil soumet alors au vote consultatif de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires un rapport motivé sur les circonstances qui ont nécessité cette dérogation à la présente Politique et les termes et conditions des rémunérations octroyées à cette occasion.

## Vote des actionnaires

La présente Politique est soumise au vote consultatif des actionnaires tous les 4 ans et pour la première fois lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2020. Tous les changements importants de politique seront également soumis au vote consultatif de la première Assemblée Générale Ordinaire qui suivra ces modifications.

## Publication

La présente Politique ainsi que la date et le résultat du vote seront publiés sur le site de la Société aussi longtemps que la Politique sera applicable.

## Revue périodique

La présente Politique sera revue régulièrement en cas de besoin mais au moins tous les 4 ans.

En absence de Comité de rémunération, le Conseil d'administration apporte les modifications, approuve la Politique de rémunération des Administrateurs et la soumet au vote consultatif de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration

Socfin S.A.